

ANNONCE CONCERNANT LE REMANIEMENT DES LIGUES AA

Laval, 6 novembre 2018 – Suite à une réunion le 27 octobre dernier, le conseil d'administration de la Fédération de soccer du Québec en est venu à une décision concernant l'enjeu des championnats AA et de l'inclusion des équipes de la ligue Nord-Est à ceux-ci.

La décision se décline de la manière suivante :

- Élimination de la Ligue Nord-Est.
- Intégration des régions Côte-Nord, Est-du-Québec et Saguenay Lac St-Jean à la zone Québec Métro.
- Intégration de la région Mauricie à la zone LLL.
- Intégration de la région Centre-du-Québec à la LIZ2.
- Élimination du niveau AA pour la catégorie U-12.
- Révision des modalités d'inscription, particulièrement au niveau des échéanciers (voir détails plus bas).

Cette décision survient à la suite d'un processus qui aura donné lieu à la création d'un comité ad-hoc sur le sujet. Celui-ci s'est réuni deux (2) fois, les 19 avril et 23 mai 2018. À la suite de ces rencontres, un comité formé de président(e)s d'ARS s'est lui aussi réuni le 10 juillet dernier. Plusieurs intervenants provenant de diverses ligues et régions se sont donc penchés sur le sujet, permettant ainsi d'obtenir une variété de point de vue.

Nos valeurs d'équité et d'accessibilité nous ont guidés à travers ce processus, permettant d'en arriver à une solution qui offrira la possibilité à tous les clubs de participer à un championnat AA à la hauteur de leurs ambitions. En contrepartie, le retrait du niveau AA pour la catégorie U-12 répond à certaines appréhensions et élimine la possibilité de grands déplacements à un âge hâtif. La catégorie U-12 deviendra donc une ligue de niveau A, au même titre que la catégorie U-11.

La réalité géographique du territoire québécois en est une qui est complexe et cela nous force à constamment évaluer les meilleurs moyens d'offrir un service de qualité à l'ensemble de nos membres. La Fédération de soccer du Québec est confiante que les nouvelles mesures adoptées permettront d'offrir un service juste et adéquat à toutes les équipes intéressées par le calibre AA, indépendamment de leur localisation géographique.



Détails des modalités d'inscription

- Inscription et adhésion des clubs (équipes) dans les catégories juvéniles U13 à U18 faites par cahier de charges directement aux Ligue AA.
- Avant le 1 février : transmission par les clubs d'une liste prévisionnelle des équipes à inscrire en Ligue AA.
- Avant le 15 février: inscription officielle et confirmation des équipes à inscrire en Ligue AA.
- Avant le 27 février : date limite pour qu'un club puisse retirer l'inscription d'une ou plusieurs équipes de la Ligue AA sans pénalité financière.
- Rencontre prévue autour du 20 février entre les responsables de ligues AA et le directeur des compétitions de la Fédération, afin de travailler en concertation pour s'assurer de permettre à toutes les équipes inscrites de se voir offrir un service en Ligue AA indépendamment de leur localisation géographique.
- Mise en place d'un mécanisme de communication et de collaboration si une équipe est invitée à rejoindre un autre réseau de compétition pour s'assurer de la viabilité du réseau.

Mathieu Chamberland
Directeur Général

Pour plus d'informations : Gabriel Chagnon, coordonnateur aux événements et aux communications /450 975-3355 #3537 – gchagnon@soccerquebec.org